

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 14 AVRIL 2021, À 19h00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège numéro 5 vacant		
Secrétaire d'assemblée :	Madame Julie Paris	

Est absent Monsieur Jean Goulet, conseiller numéro 6

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2021
4. Acceptation des comptes à payer en date du 31 mars 2021
5. Service de la collecte des RDD-Entente avec Laurentide re-sources
6. Remplacement de la structure P-04615
7. Demande d'intervention cours d'eau rivière blanche branche 20
8. Aménagement d'un sentier pédestre- PRIMADA
9. Ingénieur forestier- GOFORST
10. Autorisation de dépôt projet FRR- Amélioration du terrain de balle municipal
11. Renouvellement à l'adhésion de GROBEC
12. Appui à la ville de Plessisville -Demande clinique de vaccination à Plessisville
13. Adoption de la charte de la protection de l'enfant
14. Levée de la séance

374-04-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

375-04-21

ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

376-04-21

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 86 482.83\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2021 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 86 482.83\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce ___ du mois de _____ 2021

Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

377-04-21

SERVICE DE LA COLLECTE DES RDD- ENTENTE AVEC LAURENTIDE RE/SOURCES

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Laurentide re/sources pour le service de la collecte des RDD.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

378-04-21

REMPLACEMENT DE LA STRUCTURE P-04615

CONSIDÉRANT QUE la structure P-04615 située sur le 4^e rang dans la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax présente des défauts, et que le Ministère des Transports (MTQ) souhaite procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QU'UNE rencontre entre le Ministère et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a eu lieu le 15 mars dans le but d'informer la Municipalité de l'état d'avancement du projet ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été question de fermer le 4^e rang tout au long des travaux d'une durée approximative de 18 semaines. Le chemin de détour utilisera le 6^e rang;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, le ministère a informé la Municipalité que le nouveau pont aura une largeur carrossable totale de 7.0m et qu'il n'y aura plus de limitation de charge à la suite des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de ce qui suit :

QUE la Municipalité accepte le principe de réalisation des travaux de remplacement du P-04615 tel que présenté à la réunion du 15 mars 2021.

QUE la Municipalité demande que l'approche Sud soit pavée jusqu'au 500 mètres de la structure. La Municipalité serait responsable du paiement des coûts supplémentaires engendrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

379-04-21

DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU RIVIÈRE BLANCHE 20

ATTENDU QU'UNE demande d'intervention par Monsieur Kevin Rodrigue pour la ferme Ruelys inc. pour le cours de la rivière Blanche 20 a été déposée à la MRC de l'Érable;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement des eaux;

ATTENDU QUE les frais reliés à ces travaux seront assumés à 100% par les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau de la rivière Blanche 20 soit autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

380-04-21

AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PEDESTRE-PRIMADA

ATTENDU QUE le programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter le projet du sentier pédestre dans ce programme;

ATTENDU QUE le projet de sentier pédestre ne se situe pas dans une zone à risque ou une zone inondable;

ATTENDU QUE la Municipalité assurera sa part de coûts à même ses fonds de roulement;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit que les travaux soient faits en sous-traitance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité ait pris connaissance du Guide du Programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet de sentier pédestre, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'Infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Julie Paris, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

381-04-21

INGÉNIEUR FORESTIER - GOFORST

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier à l'entreprise Goforest comme ingénieur forestier dans le projet du sentier pédestre soumis au programme PRIMADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

382-04-21

AUTORISATION DE DÉPOSER AU FONDS RÉGIONS RURALITÉ VOLET 2- PROJET AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BALLE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire déposer un projet d'amélioration du terrain de balle municipal au programme du Fonds régions et ruralité volet 2;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs de la Municipalité est de se positionner comme lieu de culture et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

D'APPROUVER le dépôt de la demande de financement au FRR de la MRC de l'Érable du projet d'amélioration du terrain de balle, dont le coût du projet s'élève à 14 361. 52\$ plus taxes;

DE NOMMER Madame Julie Paris, directrice générale comme personne responsable du projet;

DE CONFIRMER la mise de fonds minimale de 3 590.37\$ plus taxes de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax pour le projet d'amélioration du terrain de balle municipal

QUE ces travaux sont conditionnels à l'obtention de la subvention du FRR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

383-04-21

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À GROBEC

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'adhésion à Grobec pour un montant de 75.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

384-04-21

APPUI À LA VILLE DE PLESSISVILLE – CLINIQUE DE VACCINATION COVID

CONSIDÉRANT QUE la vaccination est l'élément clé pour mettre fin à la pandémie de COVID-19; Adoptée à l'unanimité des conseillers

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied de sites de vaccination contre la COVID-19 met en lumière les enjeux d'accessibilité au vaccin pour les personnes âgées à domicile qui peuvent éprouver des difficultés à se déplacer;

CONSIDÉRANT QU'IL est crucial d'assurer un accès équitable au vaccin pour tous les Québécois, qu'ils demeurent en contexte urbain ou rural;

CONSIDÉRANT QUE Plessisville est la ville-centre de la MRC de l'Érable et à ce titre, les résidents de la MRC ont l'habitude d'y converger pour y obtenir les services nécessaires à leur santé et à leur bien-être;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de l'Érable présente une plus forte proportion d'aînés que la moyenne nationale, ce qui met notre population à risque

d'éprouver des problèmes de mobilité pour se rendre dans un centre de vaccination, d'une part, et de souffrir de complications de la COVID-19, d'autre part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

D'APPUYER la ville de Plessisville dans leur demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-Centre-du-Québec de désigner la Ville de Plessisville, et plus précisément le Centre communautaire ou l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin, comme lieu d'accueil d'un site de vaccination contre la COVID-19 et ce, dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

385-04-21

ADOPTION DE LA CHARTE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités sont des gouvernements de proximités, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser des événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fortierville à lancer l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter la charte sur la protection de l'enfant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

386-04-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h 08

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière